



En fonctionnement :	
Article 60621 Combustibles	-1 080 €
Article 6713 Secours	+1080 €

En investissement :	
Article 2051 Concessions et droits similaires	+ 350€
Article 2183 matériel de bureau et informatique	- 350€

#### **5. Acceptation d'un remboursement d'assurance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le remboursement d'assurance d'un montant de 468.94€ dans le cadre du sinistre relatif au choc d'un véhicule contre une rambarde de la placette devant la mairie.

#### **6. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité :**

Suite aux explications de Madame le Maire  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- d'en fixer le calcul conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- autorise le SIEGE à percevoir directement cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune.

#### **7. Etat des travaux et projets de travaux :**

##### Demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la remise aux normes de l'installation électrique de l'église :

Madame le Maire informe que l'Etat accorde à la Commune une Dotation au titre de l'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 8 836€ correspondant à 35% du montant HT du devis.

L'instruction de la subvention par le Département est en cours.

Les Conseillers seront invités à une visite du chantier avec l'entreprise Desormeaux qui est retenue pour l'opération.

Afin de mobiliser les Gamachois sur l'entretien du patrimoine communal, le Conseil est d'avis de proposer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

##### Aménagement piétonnier route des Thilliers :

Madame le Maire informe que le Département accorde à la Commune une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour un montant de 10 675€.

Aussi, le Conseil autorise madame le Maire à engager auprès de l'entreprise TPN les aménagements qui consisteront en la création d'une « porte d'agglomération », de deux passages piétons, d'un talutage pour permettre le passage piéton, et autres menus travaux.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur la route départementale.

Cimetière :

La question de l'abattage de la haie du cimetière reste en suspens ; la réflexion se poursuit sur la façon dont il faudrait alors aménager l'espace mis à jour.

Une communication sera faite pour rappeler que les particuliers ne doivent pas s'approprier les espaces publics.

Madame le maire informe le Conseil de la nécessité de constater l'abandon de certaines tombes.

Accès 4 chemin du Raillard :

Le Conseil poursuit sa réflexion sur l'entretien de cette portion de chemin.

**8. Questions diverses :**

Eau : Pour faire suite à l'interrogation de Benoît Morellet lors du dernier conseil, Madame le maire a entrepris une démarche insistante auprès du Syndicat d'eau et de Veolia. En résultat : L'ensemble des abonnés Gamachois bénéficieront d'une eau décarbonatée à la fin du mois de juin 2018.

Recensement de la population : la population Gamachoise a diminué entre les deux recensements pour passer de 334 à 328 habitants.

Eclairage public :

Du fait de l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin, notre dépense en année pleine est passée de 4 769€ à 3 050€ soit une économie de 1 720€ équivalente à 36%.

Entretien des espaces verts :

Le Conseil convient d'ajouter au contrat d'entretien avec M. Durand : le fauchage du bas-côté de la plaine au droit des habitations, ainsi que la taille des poiriers rue Oulgate. route du Clos Thorel.

Informations :

Le procès-verbal du dernier conseil syndical du SIEGE est disponible en mairie.

Le Conseil a reçu des remerciements du Comité des Fêtes et de la Gym senior pour leur subvention

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45*